

religieuses de la Bruyère d'après Brossette (*Éloge de la ville de Lyon*, 1711.)

III

LA BRUYÈRE ÉTAIT UN PRIEURÉ NOBLE

Quand on parle de la noblesse des religieuses de la Bruyère on ne veut pas dire qu'il fallût, pour faire partie de la communauté, faire constater par titres originaux un plus ou moins grand nombre de quartiers de noblesse, comme cela se pratiqua pour les religieuses ou les chanoinesses d'un grand nombre de chapitres. D'Herbigny, intendant du Lyonnais, dans le manuscrit qu'il nous a laissé sur le gouvernement du Lyonnais, Forez et Beaujolais, dit positivement, en parlant de ce prieuré de la Bruyère, que les religieuses étaient de familles nobles. Nous pourrions conclure par analogie qu'il en était ainsi, puisque toutes les autres maisons de religieuses vivant sous la règle de saint Benoît appartenaient à la noblesse.

Voici ce qu'écrivit à ce sujet le Laboureur dans les *Mazures de l'Isle Barbe* : « Encore que je me sois expliqué assez ci-devant et que je n'aie entendu parler que de l'ordre de saint Benoît, quand j'ai avancé que les anciens moines étaient nobles d'extraction, je me sens néanmoins obligé de le répéter et de l'inculquer. L'ordre de saint Benoît ayant été institué par ce saint d'une naissance non commune, et ses deux premiers disciples Maur et Placide, étant issus des premières maisons de Rome, c'était un présage que cette ordre devait être une Académie d'hommes dont la règle ne serait embrassée que par des